

Communiqué de presse

16.01.2011

La formation professionnelle – plus de jeunes, mieux formés

Remise des CATP et CITP au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg

Ce dimanche 16 janvier 2011, la Chambre de Commerce et sa Luxembourg School for Commerce ensemble avec la Chambre des salariés ont organisé la remise solennelle des CATP (Certificat d’Aptitude Technique et Professionnelle) et CITP (Certificat d’Initiation Technique et Professionnelle) au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg. A cette occasion 722 jeunes lauréats ont été honorés en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l’Education nationale et de la Formation professionnelle, et de Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Immigration. Dans leurs discours Paul Emering, Directeur de la Luxembourg School for Commerce (LSC), et Jean-Claude Reding, président de la Chambre des salariés (CSL) ont commenté la situation actuelle de la formation professionnelle initiale et ont plaidé pour la poursuite des réformes entamées.

Lors de son allocution de bienvenue devant 900 invités, Monsieur Paul Emering, Directeur de la LSC, a donné un bref aperçu de la situation actuelle de la formation professionnelle initiale et de l’apprentissage.

Il s’est réjoui de pouvoir confirmer l’évolution positive de l’apprentissage pour les années 2010 et 2011. Ceci se reflète non seulement au niveau du nombre de diplômes délivrés (722 diplômés, ce qui représente un taux de réussite de 82,23%), mais aussi au niveau des contrats enregistrés à la rentrée scolaire 2010-2011.

La Chambre de Commerce lance un appel à toutes les entreprises souhaitant engager un apprenti, de déclarer lors de la prochaine campagne de prospection leurs postes d’apprentissage vacants auprès de l’ADEM-Service de l’Orientation Professionnelle jusqu’à fin avril 2011.

Dans son discours Monsieur Jean-Claude Reding a précisé qu’il est grand temps de moderniser et de dynamiser l’apprentissage au Luxembourg afin de faciliter l’accès au marché de l’emploi pour les apprentis. Il a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre la réforme de la formation professionnelle pour l’intégralité des formations concernées et ce à la rentrée scolaire 2011/2012. Il a assuré le soutien et une collaboration active de la part de la Chambre des salariés.

Les observations et analyses de la situation actuelle confirment que beaucoup d’efforts doivent encore être faits pour promouvoir la formation professionnelle initiale : lors de la rentrée 2010-2011, de nombreux postes d’apprentissage sont restés vacants, alors qu’un certain nombre de jeunes n’ont pas trouvé une entreprise formatrice.

Trois éléments expliquent ce phénomène, premièrement on peut constater souvent un faible niveau de qualification des jeunes à la recherche d’un contrat d’apprentissage, deuxièmement les exigences des entreprises vont en croissant pour répondre aux

nécessités de performance sur un marché concurrentiel et troisièmement, entre les deux, il y a un système d'orientation qui est encore insuffisamment performant.

Faire tous les efforts pour réussir la réforme de la formation professionnelle

La Chambre de Commerce et la Chambre des salariés saluent les efforts déjà entamés pour améliorer cette situation. Ainsi l'implémentation de la réforme de la formation professionnelle renforcera le partenariat entre le monde scolaire et le monde économique.

A la rentrée 2010, trois professions sous la compétence de la Chambre de Commerce et de la Chambre des salariés ont démarré sous le régime réformé, à savoir : le conseiller en vente, l'approvisionneur et le mécanicien d'avions.

Pour assurer une meilleure qualité de la formation initiale dans le cadre de la réforme, les deux chambres professionnelles ont établi une procédure commune pour accorder le droit de former aux entreprises. Elles ont également insisté sur l'introduction d'une formation pour tuteurs. Cette dernière a été lancée en 2010 par la LSC et a pour objectif d'outiller les tuteurs de l'apprenti avec les compétences qui lui permettent de construire un parcours de formation adapté. Jusqu'à présent plus de 200 tuteurs ont été formés.

Dans un souci d'assurance qualité de l'apprentissage, la LSC offre aussi depuis la rentrée de septembre 2010 des cours de « Culture du Service » faisant partie de la formation pratique en entreprise.

Afin de répondre au mieux aux défis d'une société de la connaissance, les deux chambres professionnelles affichent clairement leur volonté de garantir aux apprentis une formation de qualité, en partenariat avec l'Education nationale et l'Enseignement supérieur, et les autres acteurs de la formation, et ce dans l'intérêt de la compétitivité des entreprises et du développement individuel des hommes et des femmes travaillant au Luxembourg.

Les efforts menés par tous les partenaires de la formation professionnelle convergent vers un but commun, organiser et opérer un système de formation professionnelle initiale performant pour conférer au plus grand nombre possible de jeunes une qualification professionnelle certifiée valant clé d'entrée sur le marché de l'emploi.

Les deux chambres professionnelles ont lancé un appel aux jeunes pour maintenir à niveau leurs savoirs et compétences en profitant de la large offre de formation professionnelle continue au Luxembourg.

Madame la Ministre Mady Delvaux-Stehres a félicité les lauréats pour leurs performances réalisées. Elle a remercié en même temps tous les acteurs, chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices pour leur engagement inlassable dans la formation professionnelle initiale. Elle s'est montrée déterminée pour mener à terme la réforme de la formation professionnelle entamée en 2008.

Pour de plus d'informations veuillez vous adresser à la Luxembourg School for Commerce, tél. : +352 42 39 39 – 220, info@lsc.lu , www.lsc.lu
